



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 8 avril 2024

LA SEINE-MARITIME PLACÉE EN VIGILANCE ORANGE POUR RISQUES DE CRUES

Météo France place le département de la Seine-Maritime en vigilance orange pour des risques de crues sur le tronçon Seine-Aval et en vigilance jaune pour un risque d'orage.

Le passage de la dépression « Pierrick » génère une forte surélévation du niveau de la mer. En conséquence, les fortes rafales de vent conjuguées aux niveaux marins élevés risquent d'engendrer des submersions sur les parties exposées ou vulnérables du littoral. Les coefficients de marée en hausse (109 aujourd'hui lundi 8 avril, 112 et 113 demain mardi 9 avril), concomitants à des débits élevés sur la Seine, vont provoquer des débordements importants lors des pleines mers attendues dans les prochaines 24 heures entre le marégraphe de Rouen et le marégraphe de Duclair. Sur les autres secteurs de la Seine (Elbeuf à l'amont, Caudebec-lès-Elbeuf à l'aval) les débordements seront plus modérés.

Dans ce contexte et au regard de ces prévisions, les services de l'État et les collectivités suivent l'évènement avec une attention particulière et travaillent à la modélisation des risques sur la base des épisodes de crues précédents afin de déployer les mesures les plus adaptées au phénomène. Des préconisations localisées notamment au niveau communal, seront diffusées ultérieurement sur la base des conclusions de ces travaux. Les usagers sont invités à suivre les comptes institutionnels (préfecture de la Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, Département de la Seine-Maritime) et les canaux d'information et applications de leurs communes.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et au respect des consignes de prudence et de sécurité, notamment aux abords du littoral et en bord de Seine et de consulter régulièrement le site Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>).

Quelles sont les conséquences possibles des crues ?

- Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires.
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.
- Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Quels sont les comportements à adopter ?

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex